

Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 21 juillet 2020

Date de convocation :
17 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 21 juillet à 11h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT.

Etaient présents : M. Sylvain LAMBERT, Mme Martine MERELLE, Mme Nelly BASSO, Mme Josiane MAILLEBOUIS, Mme Aurélie GRAND, Mme Sandrine BUISSON, M. Pascal ROMÉ

Nombre de Conseillers
En exercice :11
Présents : 7
Votants : 7

Absentes excusés : Mme Corinne DAVERDIN, Mme Marie CREMER, M. Eric MOREAUX, Mme Béatrice GOUT (donne pouvoir à Mme Martine MERELLE)

Secrétaire de séance : Mme Martine MERELLE

La séance débute à 11h15

Mme Martine MERELLE est désignée secrétaire de séance

1/ Election des membres du CCAS du mandat 2020-2026

M. le Président dit que les membres élus du CCAS ont été désignés lors du dernier conseil municipal du 16 juillet 2020. Il dit qu'en l'absence de réponse des associations sollicitées, les membres extérieurs ont été nommés parmi les administrés.

Il nomme :

- Mme Marie CREMER
- Mme Josiane MAILLEBOUIS
- Mme Corinne DAVERDIN
- Mme Aurélie GRAND
- M. Eric MOREAUX

M. le Président demande si tous les membres présents sont d'accord. Tous approuvent.

2/ Approbation du compte de gestion 2019

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il précise qu'il n'y a qu'une section de fonctionnement, et pas de section d'investissement pour le budget du C.C.A.S.

Il indique que 2344€ ont été dépensés en 2018, que les recettes se montaient à 10573.40€ ; l'excédent de l'exercice est par conséquent de : 8229.40€.

Il indique que 4811.52€ ont été dépensés en 2019, que les recettes se montaient à 13000€ ; l'excédent de l'exercice est de : 8188.48€

Le crédit à reporter sur 2020 est donc la somme de ces deux excédents de 8229.40€ et 8188.48€ soit un total de 16471.88€, qui seront à reporter sur le budget 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3/ Approbation du compte administratif 2019

Le Conseil d'Administration examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi:

- Fonctionnement

- Dépenses : 4 811,52 €
- Recettes 13 000,00 €
- Report 2018 : 8 229.40€

Excédent de clôture : 16 417.88 €

Hors de la présence de M. Sylvain LAMBERT, président, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

4/ Affectation des résultats

En application de l'instruction M14, il convient d'affecter le résultat obtenu à la clôture de l'exercice 2019 soit un montant de 16 417,88€.

Par conséquent, le résultat à affecter à la section de fonctionnement est de 16 417,88 euros.

Vu la proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'affectation suivante sur le budget 2020 :

- à l'article 002 du budget de fonctionnement : 16 417,88 euros

5/ Vote du budget primitif

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, **vote** le budget primitif 2020 :

- **par chapitre** pour la section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Chapitre 011 : 5 700.00€ Chapitre 012 : 300.00€ Chapitre 65 : 9.917.88€ Chapitre 67 : 500.00€	Chapitre 002 : 16 417.88€
16 417.88€	16 417.88€

La section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et recettes à 16 417.88 €uros

6/ Subventions aux associations

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention :

- à l'association « Carrefour des solidarités » d'un montant de 368 €
- à l'ADMR d'un montant de 300 €

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2020.

11h45 M. Pascal ROMÉ quitte la séance.

7/Aide financière aux familles adhérentes au centre aéré de Bullion

M. le Président rappelle que la commune participe aux frais de garde des enfants inscrits au centre aéré de Bullion. Il dit que la délibération DCadm/2019-06 ne précisait pas de date limite pour les demandes. Afin de limiter l'effet rétroactif des demandes, il dit qu'il faudra prévoir de modifier cette délibération et de préciser que le remboursement ne peut se faire que sur présentation de facture de moins de trois mois. Ce point sera traité au prochain conseil d'administration.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

8/ Informations et questions diverses

M. le Président énonce des informations suivantes :

- Nouveaux tarifs de VITARIS (téléassistance)
- Tarif réduit pour le pass Navigo pour les seniors
- Silver Fourchette : M. le président a reçu l'association, qui n'a pas donné suite (du fait du confinement).
- Nouveaux tarifs de l'APA (aide personnalisée d'autonomie)
- Simplification de la demande de la carte pour personnes en situation de handicap

- Formation aux tablettes numériques (information diffusée par M. Patrice Canal du CCAS de Longvilliers). Il n'y a pas de participants de Rochefort.
- Registre des personnes vulnérables. M. le président dit qu'il est obligatoire et qu'il est important de pouvoir l'établir.
- Aide financière pour la carte imagin'R ? M. le président dit qu'il faut déjà avoir une idée du nombre d'enfants concernés ; il demande à ce que le collège de Bonnelles, les lycées de Limours, Rambouillet soient contactés afin qu'ils donnent le nom des enfants inscrits.
- Mme Martine MERELLE fait un aparté à l'attention des membres du CCAS sur l'importance de la discrétion à tenir quant aux dossiers évoqués lors les conseils d'administration.

La séance est levée à 11h57

Le président du CCAS,

M. Sylvain LAMBERT

